

Collège : Enjeu de démocratie pour les élèves et les personnels

Edito

■ Enjeu d'un espoir de démocratisation de l'École dans les années 70, le collège n'a jamais eu les moyens d'honorer l'appellation « *unique* » qu'une réforme lui a accolée il y a plus de 40 ans.

Considéré tour à tour, voire en même temps, comme la prolongation de l'école primaire ou comme un lycée en miniature, bouché par une orientation post 3^{ème} inégalitaire, il s'est contenté de permettre une massification sans démocratisation réelle, faute d'une vision clairement émancipatrice de ce que devrait être le second temps d'une scolarité obligatoire de 3 à 18 ans.

Pire, la création du socle commun et l'imposition de l'évaluation par des « *compétences* » déconnectées des savoirs et savoir-faire (mais aptes à satisfaire la vision patronale d'une main d'œuvre peu formée mais adaptable) ont fini par vider le collège unique de toute réalité pédagogique concrète, en permettant un apprentissage et une évaluation à deux vitesses au sein des mêmes classes.

Par là-même, le collège est réduit à la 1^{ère} étape du tri social des élèves, généralisé par l'instauration de la sélection à l'entrée de l'université et les projets de réformes des lycées.

Quant aux moyens, ils ne permettent pas d'absorber la hausse démographique et encore moins le travail en groupes à effectifs réduits. Les conditions d'études des élèves et de travail des personnels, s'en trouvent considérablement dégradées alors que les difficultés des élèves les plus en difficulté perdurent et que le travail des enseignant·es perd de plus en plus son sens.

Car non content d'imposer une vision de plus en plus élitiste de l'École, de réduire le collège à un sas vers le lycée général pour certain·es et à un RSA éducatif pour d'autres, l'institution charge la barque des personnels année après année : évaluations généralisées, création puis quasi suppression des EPI, nouveaux programmes publiés en plein été sans documents d'accompagnement, imposition de l'usine à gaz LSU, accroissement des missions d'orientation des professeur·es principaux·ales...

À cela s'ajoutent les attaques contre le statut des personnels et leurs salaires avec le PPCR et les annonces de CAP2022 : gel du point d'indice, introduction des rendez-vous carrière qui souvent demandent plus d'investissement que la préparation des cours, augmentation de l'inégalité entre personnels avec la création de la classe exceptionnelle et les nouvelles modalités d'accès à la hors classe...



#LE6DÉCEMBREJEVOTECGT

Il faut en finir avec des politiques qui mettent à mal l'avenir des élèves, en particulier celles et ceux issu·es des classes populaires, dégradent les conditions de travail des personnels et les paupérisent.

Un collège unique, réellement émancipateur et démocratique, au bénéfice des élèves et de la communauté éducative est possible.

Comme l'est l'amélioration des conditions de travail, baisse des effectifs par classe, l'augmentation des salaires et de la baisse du temps de travail, simplement en choisissant une autre répartition des richesses.

Pour changer le collège et l'ensemble du système éducatif, pour améliorer la vie des travailleurs et travailleuses de l'Éducation nationale, la CGT Educ'action a des propositions et travaille à construire, avec les personnels, les mobilisations pour les imposer.

Alerte sur l'orientation !

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit le transfert de l'information liée à l'orientation aux Régions et la fermeture de la plupart des 390 Centres d'Information et d'Orientation (CIO).

Ce projet, qui une fois de plus n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les personnels, vise à la destruction du service d'État d'orientation.

Régionalisée, l'information sur l'orientation en direction des élèves se contenterait de combler les besoins du marché de l'emploi sur des bassins restreints, en aggravant les inégalités sociales et territoriales. Certaines régions ont déjà clairement fait un pas vers des « start-up » et des opérateurs privés qui vont affluer sur ce secteur.

La fermeture des CIO, lieux neutres d'écoute, de ressources et de conseils, impliquera que l'accueil des élèves et de leurs familles se réduira au jour de permanence de la ou du Psy-EN dans le collège ce qui aura pour conséquence d'accroître encore la charge de travail des collègues et de réduire les temps d'échange alors même que la volonté ministérielle d'augmenter le nombre d'élèves se dirigeant vers la voie professionnelle fera exploser les demandes.

Dans un contexte d'austérité où la création de postes n'est pas d'actualité, le ministère envisage, pour palier ce manque évident, de faire glisser ces missions vers les professeur·es principaux·ales déjà surchargé·es et de les transformer en coach à tout faire au détriment des personnels formés et spécialisés sur l'orientation. C'est le sens de la réécriture en cours de la circulaire de 1993 définissant le rôle du/de la professeur·e principal·e dans les collèges et lycées. Tout se tient ... **mais la CGT Educ'action tient à rappeler que la mission de professeur·e principal·e ne peut être imposée !**



LSU : une aberration pédagogique et une surcharge de travail

Depuis quelques années, la notion de « compétences » monopolise les discussions en salle des profs et les conseils de classe. Soi-disant plus juste que les notes et ne générant pas de classement, les ministères successifs ont mis les moyens pour convaincre de l'utilité de l'évaluation par compétences d'abord à l'école et dans les lycées professionnels. Le LSU a définitivement fait entrer l'évaluation par compétences au collège avec la réforme.

Peu importe que les collégien·nes et leur famille ne comprennent pas le bulletin qui leur est transmis, c'est pour

leur bien on vous dit ! Les différents « domaines » ne correspondent plus aux disciplines, chaque enseignant·e peut (et doit) évaluer les compétences qui lui sont dévolues sous peine de voir ces dernières « verdir » par défaut. On a ainsi vu des élèves étonné·es de la couleur très printanière de la compétence D1C1 pourtant évaluée un cran en-dessous en français. Il ne peut en être autrement alors qu'il n'y a pas de pondération entre les disciplines et que c'est donc le nombre d'évaluations qui prime. Les enseignant·es sont réduit·es à leur rôle d'évaluateur·trices et ont l'impression de ne construire les évaluations que pour pouvoir cocher des cases et non plus pour faire un bilan des savoirs et savoirs faire et du lien qui les unit.

J'ÉTAIS CERTAINE QUE VOUS
FERIEZ QUELQUE CHOSE
D'EXCELLENT. DU COUP,
J'AI ÉTÉ UN PEU DÉÇU...



Et ensuite une fois corrigées, il s'agit de compléter l'ENT, le LSU, le bulletin puis le bulletin de fin de cycle. Bulletin de fin de cycle en 3^e qui sera de toute façon transformé en notes pour le DNB.

Un non-sens total pour la **CGT Educ'action** qui continue de dénoncer une École qui enferme élèves et enseignant·es dans des cases.

L'Éducation prioritaire, plus que jamais laboratoire de l'idéologie libérale.

Prime au mérite...

Plus de 16 mois après la promesse de campagne d'E. Macron d'augmenter de 3000 euros la prime de sujétion spéciale des personnels en éducation prioritaire, sa mise en œuvre est pour septembre.

Pour autant, cette prime pourrait bien faire office de cadeau empoisonné tant sa philosophie semble préfigurer les attaques du gouvernement contre le principe de la rémunération dans la Fonction publique, basée sur la carrière et attachée au grade et au corps des personnels.

Outre le fait que continueront à être exclu-es de cette prime les assistant-es d'éducation ou les AESH et que les assistant-es sociaux-alles n'en touchent déjà qu'une partie ; pour les autres, l'indemnité devrait être partagée en deux parts, l'une fixe et l'autre modulable.

Le ministère compte verser 1000 euros nets pour l'année scolaire 2018-2019 à l'ensemble des personnels. Les deux autres milliers d'euros seraient débloqués entre 2019 et 2021 avec une partie fixe pour tou-tes et une partie correspondant à une « *prime de valorisation collective* ».

Le ministère a a priori écarté l'idée d'une prime individuelle et s'orienterait vers une prime portant sur un projet d'école ou d'établissement, basé sur les besoins des élèves, avec des objectifs à atteindre. Pour que la prime soit versée en intégralité, il faudrait qu'une instance valide le projet puis vérifie que les objectifs ont bien été atteints.

Quelle instance ? Quel laps de temps entre la validation du projet et son évaluation ? Quelle partie de la prime serait versée au moment de la validation et au moment de son évaluation ? Quid des personnels intégrant ou quittant l'école ou l'établissement dans ce laps de temps ou les personnels remplaçants ?...

Au-delà de son caractère ubuesque, ce projet confirme la vision de l'indemnité REP et REP+ du ministre, à savoir qu'elle n'est pas censée reconnaître la difficulté d'exercice dans ces réseaux mais qu'elle est une sorte de « *récompense* » d'un investissement qu'il imagine hypothétique.

... Et nouvelle carte.

Par ailleurs, comment ne pas lier cette annonce à l'autre actualité pour les REP puisque 2019 verra une nouvelle carte de l'éducation prioritaire. Les discussions débiteront à l'automne. On peut légitimement craindre que le gouvernement reprenne d'une main ce qu'il « *donne* » de l'autre...

Gardons en mémoire ces propos de JM Blanquer le 4 juillet dernier : « *Les moyens ne doivent pas être donnés pour indemniser la souffrance mais stimuler la réussite voire encouragés la sortie de l'éducation prioritaire* ».

La CGT Educ'action appelle à construire un mouvement revendicatif fort pour que soient maintenus la spécificité de l'éducation prioritaire et son objectif de donner plus à celles et ceux qui ont moins.

Demandez le programme !



Le Bulletin officiel du 28 juillet précise les modifications de programmes en français, mathématiques et éducation morale et civique pour les cycles 3 et 4. Elles sont à mettre en œuvre dès le mois de septembre par les enseignant-es qui n'ont bien sûr pas eu leur mot à dire sur ces « *ajustements* ».

Une fois de plus les voici brutalement mis-es au pied du mur pour appliquer les directives de la rue de Grenelle qui dans la précipitation en « *a oublié* » de joindre les documents d'accompagnement et le découpage annuel que voulait pourtant imposer Jean-Michel Blanquer.

Rejoignez-nous



web

■ Avec la CGT Educ'action, construire le collège unique réellement démocratique...

Le collège ne doit plus organiser le tri social mais entrer dans une phase de démocratisation. L'orientation par défaut, au détriment des élèves les plus fragiles doit cesser. **Ainsi, l'abandon du socle commun et de l'évaluation par compétences**, pour une politique ambitieuse, en termes de moyens et de pédagogies, doit permettre la construction collective d'une culture commune et de rompre avec la vision élitiste de l'École. Le collège doit être le pivot d'une École émancipatrice, obligatoire de 3 à 18 ans.

Pour des moyens à la hauteur des besoins ! Imposons des choix politiques favorisant l'École et non des cadeaux faits à la finance et au patronat. Ces moyens devront permettre la baisse des effectifs par classe et la remédiation.

La CGT Educ'action revendique :

- ↪ un nombre maximal de 20 élèves par classe et 15 en Éducation prioritaire ;
- ↪ des personnels en nombre suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins (Aed, CPE, Psy-EN, personnels administratifs, de laboratoire, de santé et sociaux) ;
- ↪ des moyens pour travailler en groupes à effectifs réduits, avec un cadrage national..

Travailler autrement, oui... mais pas n'importe comment ! Pour la CGT Educ'action, l'acquisition des savoirs et savoir-faire n'a rien d'une logique utilitariste fondée sur l'empilement et la reproduction des connaissances disciplinaires. Les personnels doivent ainsi avoir la liberté de mettre en œuvre collectivement une approche interdisciplinaire qui peut donner du sens aux savoirs et/ou une démarche de projet qui favorise la prise d'autonomie, la coopération et l'émulation. Mais cela demande des conditions de mise en œuvre indispensables : le volontariat des équipes, une mise en cohérence des pratiques et donc du temps pour échanger collectivement.

C'est pourquoi la CGT Educ'action revendique :

- ↪ une insertion en propre dans les DHG d'un volant horaire dédié aux projets ;
- ↪ du temps de concertation (par classe, par niveau, par discipline, par projet...) inclus dans un temps de service hebdomadaire abaissé à 16 h pour les certifiés et 14 h pour les agrégés ;
- ↪ de la formation initiale et continue, sur le temps de service, qui donne du temps aux personnels pour intégrer les avancées de la recherche pédagogique.

Pour une véritable prise en charge des élèves en difficulté. La lutte contre l'échec scolaire ne peut relever de la seule responsabilité des enseignant-es, des élèves et de leur famille. La constitution et la reconnaissance d'une équipe éducative au sens large est fondamentale (personnels d'éducation, d'orientation, de santé et sociaux...).

Placer les élèves fragiles en situation de rabâchage les culpabilise, les marginalise et finalement les enferme dans l'échec. Pour la CGT Educ'action, afin de remédier à la difficulté et à l'échec scolaires, la journée des élèves doit s'arrêter à la sortie du collège. **Cela implique la suppression des devoirs à la maison, facteurs aggravants d'inégalité scolaire, liée aux inégalités socio-culturelles. La prise en charge des élèves en difficulté doit se faire via des dispositifs (type RA-SED) : souples mais soutenus, en petits effectifs et en complément de la classe.**

... et défendre les personnels

Défendre le statut des fonctionnaires et augmenter les salaires!

- ⇒ Début des grilles à 1800 euros net minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros ;
- ⇒ augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice ;
- ⇒ abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite, dont le RIFSEEP et le PPCR.

Gagner l'égalité femme-homme !

- ⇒ Égalité salariale et suppression des discriminations dans le déroulement des carrières : fin du plafond de verre ;
- ⇒ lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- ⇒ mise en œuvre d'enseignements qui déconstruisent les préjugés de genre.

Améliorer nos conditions de travail !

- ⇒ Réduction du temps de travail pour tous et toutes ;
- ⇒ des moyens pour une réelle politique de prévention pour le bien-être au travail ;
- ⇒ suppression du jour de carence ;
- ⇒ des créations de postes pour répondre aux besoins et la titularisation immédiate des précaires sans condition de concours ni de nationalité.